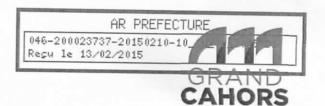
Affiché

Le 1 9 FEV: 2015



Séance du 10 février 2015 à 19 heures Commune de Cieurac - Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac -Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 6 possédant une procuration 7 suppléants dont 1 possédant une procuration

TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL **BOISSIERES BOUZIES**

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),

Mme GARRIGOU (sup), M. RAFFY Gilles (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit), M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit), M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul

(tit), M. VAZ Victor (tit), M. PEYRUS Guy (tit),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre

(sup),

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),

Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),

Mme VALETTE Roselyne (tit), M. MOLINIE Romuald (tit),

Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL

Philippe (tit),

LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit), Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit), M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup), LAROQUE DES ARCS M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),

Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

M. REIX Jean-Albert (tit). M. SABOT Aimé (tit),

M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit), M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)

Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD

Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit),

M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),

M. FERNANDEZ Pierre (tit)

M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),

M. LAVAUR Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)

M. ANNES Jean-Pierre (tit),

M. HEE Gérard (tit),

CAHORS

CAILLAC CATUS

CIEURAC COURS

CRAYSSAC

ESPERE FONTANES GIGOUZAC

LABASTIDE DU VERT

LAMAGDELAINE LE MONTAT **LES JUNIES LHERM** MAXOU **MECHMONT MERCUES** MONTGESTY NUZEJOULS

PRADINES

ST DENIS CATUS SAINT GERY ST MEDARD **TOUR DE FAURE** TRESPOUX-RASSIELS VALROUFIE

Secrétaire de séance :

VERS

M. BOUIX Catherine.

www.grandcahors.fr 0 89 65 0.5 FAX 89 65 0.5 · TÉL RUE WILSON - 46000 CAHORS

AR PREFECTURE

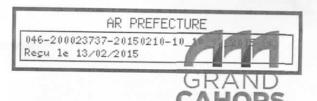
046-200023737-20150210-10_10_02_2015-DE Regu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCE – Achat – Commande publique

Objet : Création d'un groupement de commandes : fournitures d'outillage Autorisation du lancement de la procédure et signatures des marchés

A été adopté à l'UNANIMITE



POLE RESSOURCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015 Rapporteur: Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Christine MARTINEZ Service: Achat – commande publique

Objet : Création d'un groupement de commandes : « Fourniture d'outillage» Autorisation du lancement de la procédure et signatures des marchés

Mesdames, Messieurs

Les services de la ville de Cahors et de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises externes pour l'acquisition de matériel d'outillage divers. L'ensemble de ces besoins étant identique, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant les deux collectivités qui a pour double objectif :

- Un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- Des économies d'échelle.

L'article 8 du Code des Marchés Publics encadre les dispositions règlementaires du groupement de commandes.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la commune de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en vue de la passation d'un marché public de fourniture d'outillage. S'agissant d'un besoin récurrent, la convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les conditions d'adhésion d'un nouveau membre ou de retrait d'un membre du groupement, sont définies dans la convention ci-annexée. De fait, toute modification à la convention de groupement sera effectuée par voie d'avenant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 et suivants. La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59, 10 et 77 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commandes alloti. Les lots sont les suivants :

Lot 1 : Fourniture d'outillage à main

Lot 2 : Fourniture d'outillage électroportatif

Lot 3: Fourniture d'outillage consommable

Lot 4: Fourniture d'outillage TP

Lot 5 : Fourniture d'outillage de jardin à main

Lot 6 : Fourniture d'outils de motoculture thermique portatif

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-10_10_02_2015-DE Regu le 13/02/2015

Lot 7 : Fourniture d'outils thermiques roulant auto tracté

Lot 8: Fourniture d'outils de motoculture thermique de travail de sol

Lot 9 : Fourniture d'outils de tonte autoportée avec ramassage

Lot 10 : Fourniture d'outils de tonte autoportée mulching

Lot 11 : Fourniture d'outils de jardin électroportatif

La ville de Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Le marché aura une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

L'allotissement annuel est le suivant pour la ville :

Lot 1 : Montant minimum 500 € HT montant maximum 10 000 € H.T.

Lot 2 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 10 000 € H.T.

Lot 3 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 6 000 € H.T.

Lot 4: Montant minimum 1 000 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.

Lot 5 : Montant minimum 1 000 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.

Lot 6 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 15 000 € H.T.

Lot 7 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 10 000 € H.T.

Lot 8 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 3 000 € H.T.

Lot 9 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 30 000 € H.T.

Lot 10 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 40 000 € H.T.

Lot 11 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.

L'allotissement annuel est le suivant pour La Communauté d'agglomération du Grand Cahors :

Lot 1 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 8 000 € H.T.

Lot 2 : Montant minimum 500 € H.T montant maximum 5 000 € H.T.

Lot 3: Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 4 000 € H.T.

Lot 6 : Montant minimum 0 € H.T montant maximum 5 000 € H.T.

L'attribution se fera par lots séparés.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

 a - D'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre la ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour l'achat d'outillage;

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-10_10_02_2015-DE Regu le 13/02/2015

 b - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'outillage, à signer les marchés et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention et d'imputer les dépenses nécessaires au budget 2015 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marco VAYSSOUZE-FAURE

